

N° de dossier <b>500-06-000302-055</b>		Cour <input type="checkbox"/> du Québec <input checked="" type="checkbox"/> supérieure	
Nom du juge <b>L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.</b>		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte <input checked="" type="checkbox"/> contestée	
Chambre <input checked="" type="checkbox"/> CIVILE <input type="checkbox"/> FAMILIALE	Salle n° <b>17.09</b>	Référée de la salle n°	Date <b>Le 21 juin 2007</b>

PARTIE DEMANDERESSE       PRÉSENTE       ABSENTE

WILHELM B. PELLEMANS	<b>Me Jacques Larochelle (A)</b>
	<b>Me Serge Létourneau (P)</b>
	<b>Me Jean-Philippe Lemieux (P)</b>
	LÉTOURNEAU GAGNÉ

PARTIE DÉFENDERESSE       PRÉSENTE       ABSENTE

VINCENT LACROIX	<b>Se représente seul (P)</b>
PLACEMENTS NORBOURG INC	

PARTIE DÉFENDERESSE       PRÉSENTE       ABSENTE

SERGE N. BEUGRÉ	<b>Me Marc Charland (A)</b>
	<b>Me Priti Arya (P)</b>
	HAMEL & ASSOCIÉS

PARTIE DÉFENDERESSE       PRÉSENTE       ABSENTE

AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS (AMF)	<b>Me Gary D.D. Morrison (A)</b>
	<b>Me Bernard Jolin (P)</b>
	<b>Me Mario Welsh (P)</b>
	HEENAN BLAIKIE S.E.N.C.R.L., srl

PARTIE DÉFENDERESSE       PRÉSENTE       ABSENTE

NORTHERN TRUST COMPANY	<b>Me Silvana Conte (P)</b>
	<b>Me Carine Bouzaglou (P)</b>
	<b>Maxime Laverdière, étudiant (P)</b>
	HOSLER HOSKIN & HARTCOURT S.E.N.C.R.L., srl

PARTIE DÉFENDERESSE       PRÉSENTE       ABSENTE

BEAULIEU DESCHAMBAULT	<b>Me Jo-Anne Demers (P)</b>
RÉMI DESCHAMBAULT	<b>Me Louis-Philippe Constant (P)</b>
	NICHOLL PASKELL-MEDE

PARTIE DÉFENDERESSE  PRÉSENTE  ABSENTE

FÉLICIEN SOUKA	Me Louise Desautels (P)
----------------	-------------------------

PARTIE DÉFENDERESSE  PRÉSENTE  ABSENTE

DAVID SIMONEAU	Me Sarto Brisebois (P)
	PROCUREUR DU SYNDIC À LA FAILLITE
	Me Andrée Marier (A)
	GUTTMAN ET MARIER

PARTIE DÉFENDERESSE  PRÉSENTE  ABSENTE

GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.	Me Denis St-Onge (P)
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.	Benoit Leduc, stagiaire (P)
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.	GOWLING LAFLEUR HENDERSON
ASCENCIA CAPITAL INC.	

MISE EN CAUSE  PRÉSENTE  ABSENTE

PIERRE LAPORTE, C.A	Me Isabelle Desharnais (P)
	Simon-Luc Dallaire, stagiaire (P)
SOCIÉTÉ ERNST & YOUNG INC.	BORDEN LADNER GERVAIS

**NATURE DE LA CAUSE : RECOURS COLLECTIF**  
**CONFÉRENCE DE GESTION # 4**

Greffier(ière) Marthe de Launière, g.a.c.s.	Interprète nil	Sténographe nil
--	-------------------	--------------------

**ENREGISTREMENT MÉCANOGRAPHIQUE**

DÉBUT AM 10 h 02	FIN AM 11 h 45	DÉBUT PM	FIN PM
---------------------	-------------------	----------	--------

<b>AFFAIRES RÉFÉRÉES AU MAÎTRE DES RÔLES</b>		<input type="checkbox"/> affaire réglée hors <input type="checkbox"/> affaire en délibéré <input type="checkbox"/> jugement rendu le ..... <input checked="" type="checkbox"/> autre :	<input type="checkbox"/> affaire rayée <input type="checkbox"/> affaire en délibéré après notes
<input type="checkbox"/> pour encombrement <input type="checkbox"/> suite à une demande des parties <input type="checkbox"/> suite à une ordonnance du juge <input checked="" type="checkbox"/> cause en progrès	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 100px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">         Temps prévu       </div>		

Date : Le 21 juin 2007	Signature du greffier(ière)	Signature du juge (s'il y a lieu)
------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

Le 21 juin 2007

ENREGISTREMENT

11 h 02

**Ouverture de l'audience**

**Identification des procureurs**

Présence de Monsieur Vincent Lacroix en salle d'audience.

Le Tribunal s'adresse aux procureurs.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Retour sur le procès-verbal du 24 janvier 2007 : demande d'une modification.**

La modification suivante sera apportée au procès-verbal du 24 janvier 2007 lequel sera transmis sous forme amendée :

-Page 6, point C, 2<sup>e</sup> par. : lire «25 personnes» au lieu de «25 membres».

**2. Mise à jour : impact du règlement de 30 M\$ annoncé par l'AMF le 19 janvier 2007 sur les réclamations visées par le présent recours.**

Les procureurs de l'AMF distribueront à tous les procureurs et à M. Lacroix, avant le 10 septembre 2007, la documentation pertinente et accessible au public concernant le règlement de 30 M\$ annoncé par l'AMF en janvier 2007. L'information couvrira les personnes visées par le règlement, les détails sur l'indemnité, dans la mesure où cette information est disponible, et auxquels seront jointes copies des procédures judiciaires qui ont été déposées à l'égard de ce règlement.

**3. Moyens préliminaires :**

• **Suivi sur le choix des experts effectué par :**

- a. Northern Trust Company Canada : 2 experts comptables;
- b. Félicien Souka : 1 expert en informatique non retenu;
- c. Vincent Lacroix : 1 expert annoncé à la prochaine conférence de gestion;
- d. Autorité des marchés financiers : 3 experts non retenus;
- e. Serge N. Beugré : pas d'expert.

En demande : 1 expert en sécurité informatique à confirmer.

Le Tribunal demande aux procureurs de choisir leurs experts d'ici la prochaine conférence de gestion.

Le 21 juin 2007

• **Mise en cause forcée demandée par M. Lacroix.**

M. Lacroix signifiera aux procureurs impliqués dans le dossier, au plus tard le 10 août 2007, des requêtes énonçant les motifs de la mise en cause recherchée ainsi que les conclusions, le cas échéant, qu'il veut faire valoir contre elle. L'audition sur ces requêtes est fixée pour les 30 et 31 août 2007 dans une salle à être déterminée. L'audition débutera à 10 h le 30 août.

Quant à la requête déjà déposée et signifiée à la Caisse de dépôt et placement, elle sera entendue aujourd'hui, les parties se déclarant prêtes.

**4. Entente concernant le dépôt d'extraits d'interrogatoires effectués par Me Denis St-Onge.**

Après avoir reçu différents commentaires des avocats impliqués, le Tribunal demande aux parties de prendre connaissance des transcriptions des interrogatoires effectués par Me St-Onge et de déterminer les parties qui leur paraissent pertinentes pour les fins du présent dossier. Les parties se communiqueront leurs conclusions à cet égard.

Me St-Onge offre de communiquer aux parties intéressées une copie sur CD des pièces auxquelles réfèrent les interrogatoires.

Le sujet des interrogatoires sera à l'agenda de la deuxième conférence de gestion de l'année 2007-2008.

**5. Autres recours autorisés contre KPMG et Fiducie Concentra : harmonisation de la gestion.**

Me Hélène Lefebvre de Ogilvy Renault, avocats de KPMG, est présente.

La gestion des deux autres recours collectifs autorisés par le juge Lacoursière dans les dossiers n° 500-06-000359-063 (Pellemans c. KPMG et al) et n° 500-06-000360-061 (Vézina c. CONCENTRA et al) se fera de façon conjointe avec le présent dossier de recours collectif. Les procureurs des parties défenderesses dans ces deux autres recours recevront une copie des procès-verbaux de nos conférences de gestion depuis la réunion no 1. À compter de la prochaine réunion, ils seront invités à se joindre au présent groupe.

Le Tribunal communiquera avec les procureurs impliqués dans ces deux recours pour vérifier s'il y a des mesures intérimaires à prendre pour faciliter leur intégration au groupe déjà formé.

Le 21 juin 2007

**6. Échéancier sur le déroulement de l'instance.**

Me Létourneau préparera d'ici le 16 juillet 2007 une première ébauche de l'échéancier sur le déroulement de l'instance et le communiquera aux parties défenderesses. L'échéancier contenant les commentaires de toutes les parties, le cas échéant, sera transmis au juge Prévost au plus tard le 18 septembre 2007.

**7. Recommandations conjointes concernant les membres qui seront interrogés au préalable.**

Avant la prochaine conférence de gestion, les avocats en défense se seront consultés pour proposer le nom des personnes qui devraient être interrogées au préalable. Ceci inclut tout tiers qu'on voudrait interroger à ce stade.

**8. Liste des admissions.**

Le Tribunal demande à Me Létourneau de déposer sa déclaration précisée dans les jours suivant le jugement qui sera rendu sur la contestation de l'AMF. Les parties devront commencer à préparer une liste d'admissions, qui sera communiquée au Tribunal pour la prochaine conférence de gestion ou, au plus tard, avant le premier interrogatoire.

**9. Conférences de gestion pour l'année 2007-2008.**

Calendrier des prochaines conférences de gestion :

- 25 septembre 2007 à 8 h 30;
- 30 novembre 2007 à 10 h;
- 1<sup>er</sup> février 2007 à 10 h;
- 28 mars à 10 h
- 6 juin 2007 à 10 h

Certaines de ces conférences de gestion pourront se tenir par conférence téléphonique.

Le 21 juin 2007

10. **Varia.**

Northern Trust communiquera à Me Létourneau, sur CD, les états de compte mensuels qui sont visés à la pièce P-39 et celui-ci s'assurera de la redistribuer aux autres procureurs ainsi qu'au Tribunal. Me Lemieux confirme que ces documents seront produits sous la cote P-91.

Une liste amendée des procureurs sera transmise à tous les procureurs ainsi qu'à M. Lacroix, pour y inclure les noms et coordonnées des procureurs des dossiers de KPMG et CENCENTRA. Me Létourneau leur transmettra la liste des pièces.

11 h 45

Fin de la conférence de gestion

---

**Marthe de Launière, g.a.c.s.**